



PROGRAMME D' ACTIONS



Décembre 2014

EMPREINTE

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC.....	3
3	PROGRAMME D' ACTIONS.....	3
3.1	Synthèse du programme d'actions.....	3
3.2	Fiches action	3

1 INTRODUCTION

2 ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

3 PROGRAMME D' ACTIONS

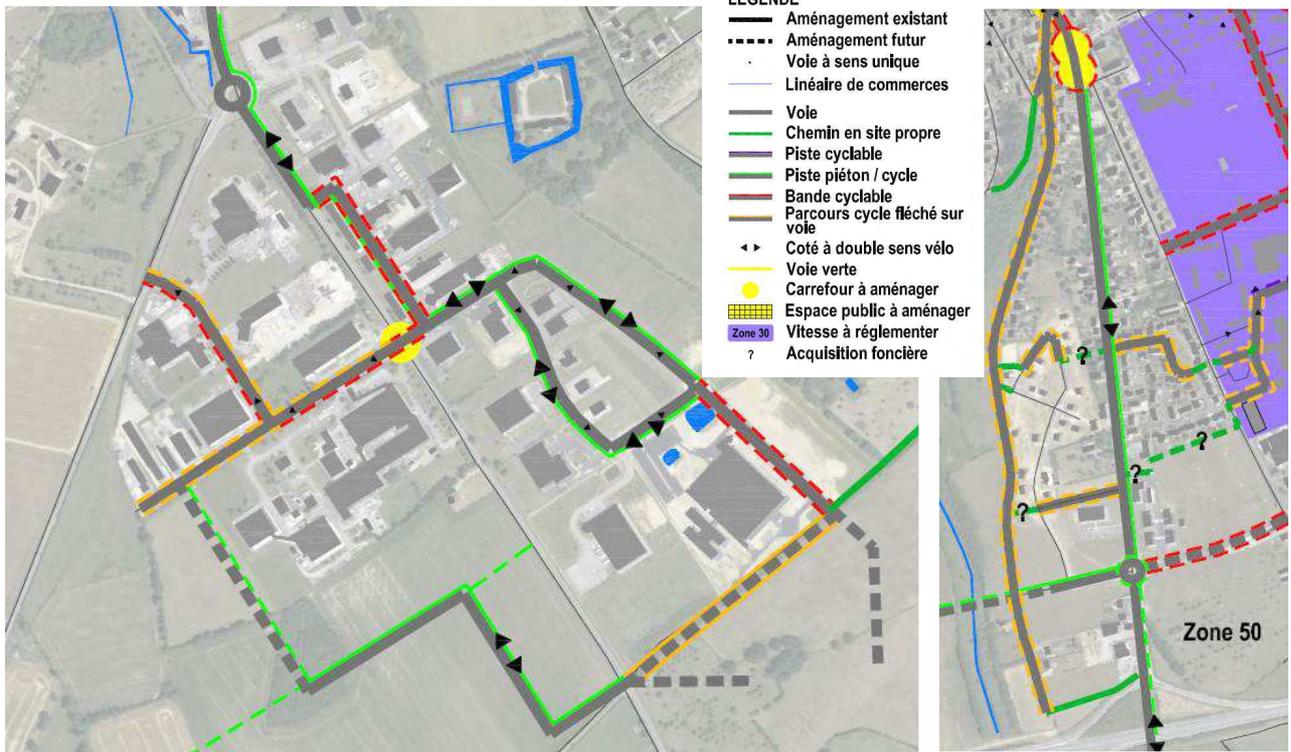
3.1 Synthèse du programme d'actions

3.2 Fiches action

Les 12 actions du SD Vélo de la CDC Pays de L'Aigle et de La Marche sont détaillées ci-après.

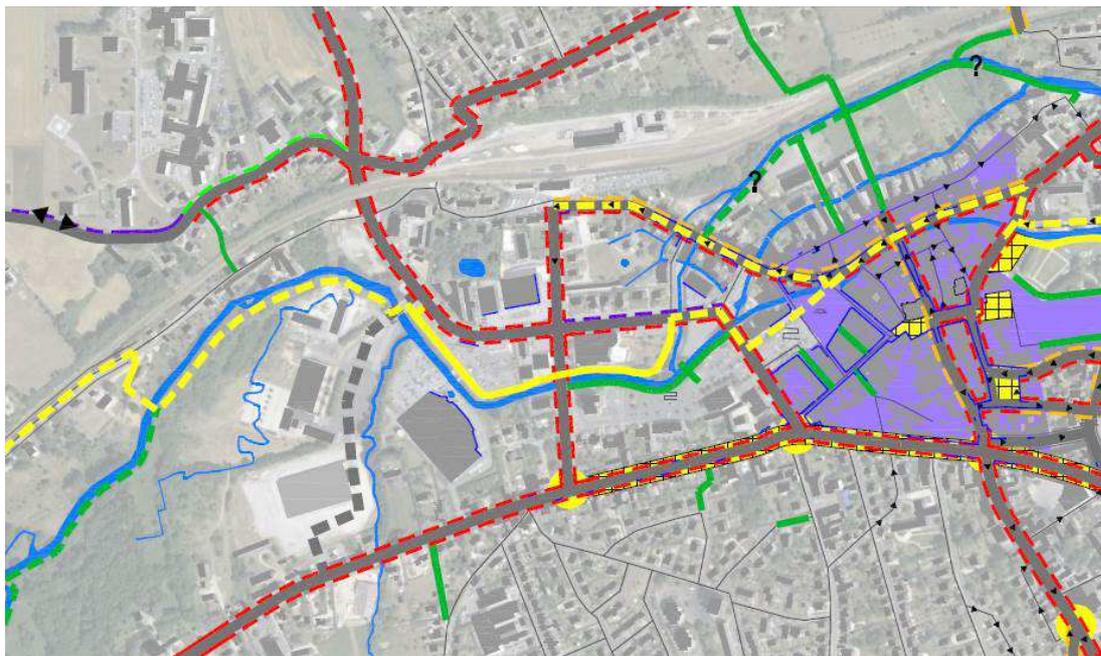
Action n°1	Aménager un axe cyclable principal entre la ZI n°1 et l'Hôpital				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des pôles générateurs de déplacements se trouvent situés le long ou à proximité de cet axe (ZI n°1 et 2, collèges et lycée, équipements sportifs, centre-ville de L'Aigle, Zone commerciale Intermarché, Hôpital (près de 6 000 salariés, agents et scolaires) • Des aménagements cyclables ont déjà été faits dans la partie sud de cet axe (pistes et bandes cyclables, Avenue du Perche et au sein de la ZI n°1) dans le cadre du PDIE. 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne • Commune de L'Aigle 			<ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Aide à l'ingénierie, Infrastructures) • Conseil Général de l'Orne 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les aménagements existants (bandes et piste cyclables au sein de la ZI n°1 et sur l'Avenue du Perche • Aménagement du carrefour sur la D918 avec un îlot central (avec Rues Fernand Michaux et Marcel Le Bourgeois) • Création des continuités cyclables (bandes cyclables ...) Rue Porte Rabel, Bd Boulevard du Docteur Rouyer, Avenue de Lattre de Tassigny, Avenue Kennedy, Avenue Comtesse de Ségur-Avenue Pays D'Auge et Avenue du Docteur Frinault <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont reprise de voirie Avenue Comtesse de Ségur-Avenue Pays D'Auge et Avenue du Docteur Frinault (hors traitements des 2 carrefours de part et d'autre de la voie SNCF déjà programmés) • Sécurisation des ronds-points et des feux existants sur l'ensemble du parcours • De facto, cette action doit directement rendre visible la place du vélo en ville auprès des autres usagers de la voirie et (facilité d'usage, partage de l'espace public, sécurité...) 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u> 2015 - 2016			<u>Estimation Coût</u> <i>Entre 150 000 et 200 000 € HT (voir annexe détaillée)</i>		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements réalisés • Fréquentation des cyclistes, 1 an après la réalisation des aménagements • Objectif de report modal de 4% de cycliste réguliers pour les salariés des entreprises engagées dans le PDIE 					

Action n°1 **Informations/Données supplémentaires**



Action n°1

Informations/Données supplémentaires

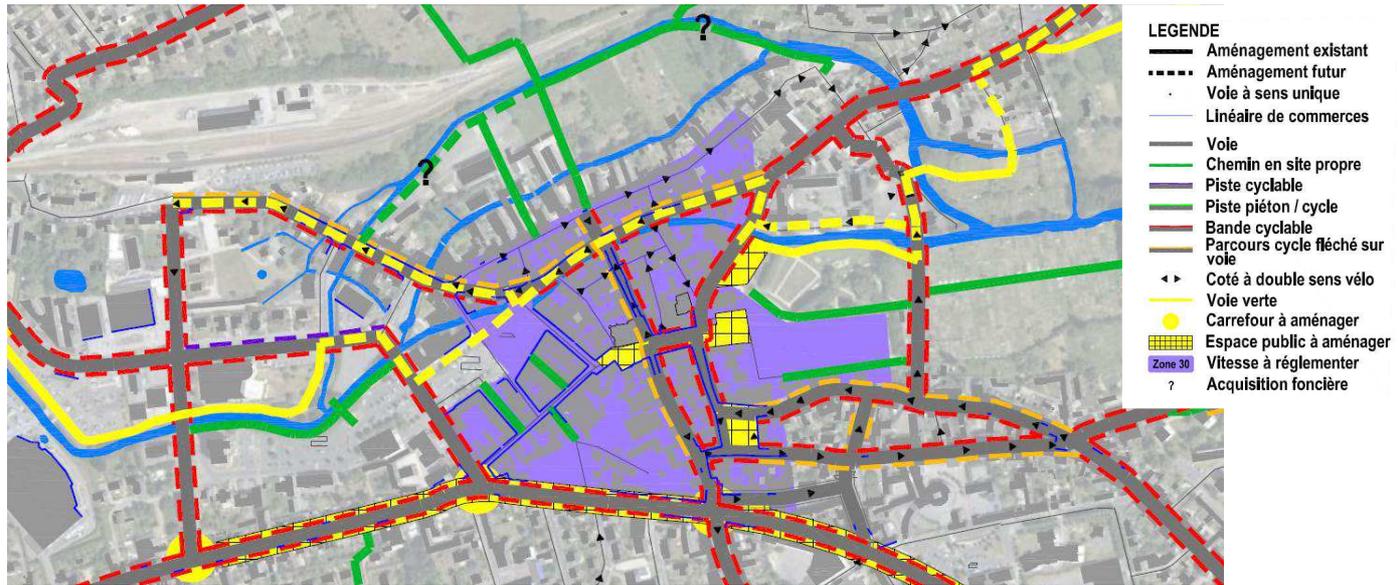


- LEGENDE**
- Aménagement existant
 - - - - Aménagement futur
 - Voie à sens unique
 - Linéaire de commerces
 - Voie
 - Chemin en site propre
 - Piste cyclable
 - Piste piéton / cycle
 - Bande cyclable
 - Parcours cycle fleché sur voie
 - ◄ ► Coté à double sens vélo
 - Voie verte
 - Carrefour à aménager
 - Espace public à aménager
 - Zone 30
 - ? Acquisition foncière

Action n°2	Faire du centre-ville de L'Aigle un espace apaisé et partagé propice à l'usage du vélo				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Un centre-ville encore peu favorable aux modes doux (omniprésence automobile : circulation, stationnement, espace public dédié...), malgré l'existence d'un Schéma d'Aménagement du centre-ville de L'Aigle (devant permettre une meilleure cohabitation modes doux/voitures) • Pas de zone de rencontre et une zone 30 limitée à 2 rues (Rue Bec Ham et Gambetta), par contre, présence de plusieurs ralentisseurs avec bords limitées à 30 km/h • La plupart des rues et des espaces publics ne sont pas aux normes PMR (largeurs des trottoirs, traversées sécurisées...) • Nombreuses rues étroites en sens unique strict, alors que la vitesse réelle ne dépasse pas les 30km/h 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Commune de L'Aigle 			<ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Aide à l'ingénierie, Infrastructures) 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'ensemble du centre-ville « commerçant » en zone 30 et transformer la zone 30 actuelle (Rue Bec Ham, Rue Gambetta et René Vivien) en zone de rencontre à 20km/h. Sans aménagement particulier, l'ensemble du centre-ville sera alors accessible (sauf interdiction particulière) en double sens pour les vélos. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rues concernées : Rue du Moulin, Quai Catel, Rue des tanneurs, Rue Richard Lenoir, Rue Verdière, Rue Carnot, Rue Thiers, Rue de la Jetée, Rue Marcel Guet... • Marquer particulièrement la traversée Nord Sud du centre-ville avec un double sens cyclable traversant la place St Martin et continuant par les rues Carnot et Désiré Marais pour rejoindre le coteau nord au-delà de la Risle et de la voie ferrée (6 rue des tanneurs) ainsi que le centre culturel et la médiathèque en passant par le porche (12 rue des tanneurs). • Marquer également la traversée Est-Ouest du centre-ville en profitant du projet de voie verte. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rues concernées : Rue du Moulin, Quai Catel et Rue de l'Abreuvoir St Martin, Place du Bois Landry ; Place de l'Europe • De facto, cette action doit directement rendre visible la place du vélo en ville auprès des autres usagers de la voirie et (facilité d'usage, partage de l'espace public, sécurité...) 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
<p align="center">2015</p>			<ul style="list-style-type: none"> • 10 à 15 000 € HT 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des cyclistes 1 an après la réalisation des aménagements (circulant et stationnant) dans le centre-ville 					

Action n°2

Informations/Données supplémentaires



Action n°3	Aménager un deuxième axe principal le long de la Risle entre St Sulpice et Rai (notamment grâce au projet de voie verte L'Aigle-Rugles)				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les habitants de Rai et de St Sulpice (3 200 h) sont à moins de 15-20 min en vélo du centre de L'Aigle • Le projet de voie verte entre L'Aigle et Rugles est en cours d'instruction et bénéficiera de ses propres financements. Cet itinéraire reste en fond de vallée (pas de problème de pentes fortes) et permettra une liaison sécurisé et direct avec le centre de L'Aigle 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Aide à l'ingénierie, Infrastructures) 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Traversée de L'Aigle à concrétiser en s'appuyant sur les propositions formulées dans l'action n°2 • Prévoir une liaison cyclable (bandes cyclables en double sens Rue du Général De Gaulle du centre-ville à la gare SNCF • Revoir les propositions d'itinéraires entre L'Aigle et Rai (pour rester dans le fond de vallée) et en exploitant les possibilités de traversée de terrains privé (notamment en négociant avec les propriétaires des plans d'eau et propriété privées situées entre le Moulin de la Forme et le Moulin à Papier • Prévoir des connections avec le réseau cyclable urbain Avenue du Mont St Michel (juste avant l'entrée de la Cave du Mont St Michel - côté sud) et au niveau du hameau du Vautieux (côté nord) • Monter un dossier pour une nouvelle tranche de la voie verte le long de la Risle • Faire en sorte que l'intérêt de la « voie verte » d'un point de vue loisir, amène les usagers à l'utiliser aussi pour des déplacements utilitaires (notamment signalétique explicite indiquant les temps de parcours à vélo...) 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p>2017-2020</p>			<p><u>Coût</u></p> <p>/</p>		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avancement officiel du projet de voie verte (programmation) • Fréquentation des cyclistes 1 an après la réalisation des aménagements (semaine/week-end et saison/Hors saison touristique) 					

<i>Action n°3</i>	<i>Informations/Données supplémentaires</i>
--------------------------	--

Action n°4	Sécuriser la desserte des établissements scolaires				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Dans un rayon de 600 m se concentre près de 2 500 élèves et personnels d'enseignement (collèges publics et privés, lycée public), un des cœurs de cible du SD Vélo. • Une bonne partie des rues alentour du lycée et collège Napoléon sont déjà limitées à 30 km/h (présence de nombreux ralentisseurs) • Proximité de la zone d'équipements sportifs (stade, Gymnase...) amenée à s'étendre dans les années à venir (source PLU) 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Commune de L'Aigle • Etablissements scolaires 			<ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Infrastructures) 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une zone 30 élargie autour du collège et du lycée Napoléon comprenant les équipements sportifs (stade et gymnase) • Faire de la Rue des Sports un axe de desserte vélo sécurisé • Sur le secteur des Collèges St Roch et Françoise Dolto, sécuriser les abords du boulevard Vaugeois et sa traversée vers le centre-ville car c'est sur ce boulevard que se concentre les flux de véhicules les plus importants • Avec l'implication des établissements scolaires, sensibiliser et informer les parents d'élèves pour les inciter à laisser leurs enfants se rendre à vélo à l'école 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
2017 - 2020			• /		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'élèves et personnels utilisant le vélo 1 an après la réalisation des aménagements • 					

Action n°4	Informations/Données supplémentaires
------------	--------------------------------------

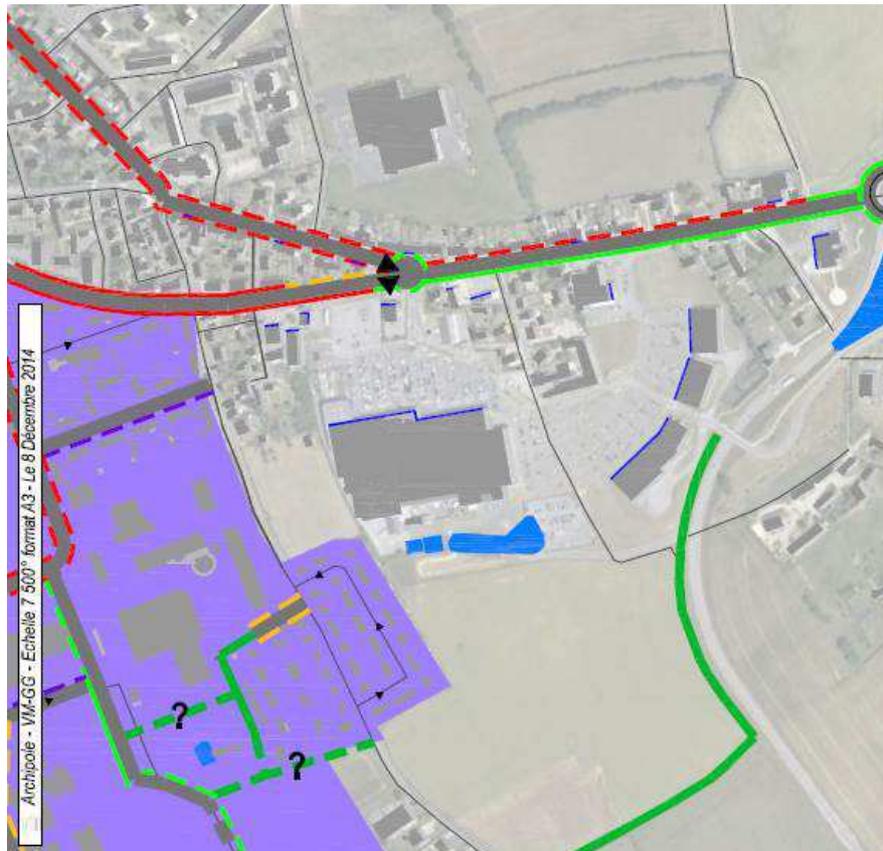


- LEGENDE**
- Aménagement existant
 - - - Aménagement futur
 - · · Voie à sens unique
 - Linéaire de commerces
 - Voie
 - Chemin en site propre
 - Piste cyclable
 - Piste piéton / cycle
 - Bande cyclable
 - Parcours cycle fléché sur voie
 - ◄ ► Coté à double sens vélo
 - Voie verte
 - Carrefour à aménager
 - Espace public à aménager
 - Zone 30 Vitesse à réglementer
 - ? Acquisition foncière

Action n°5	Aménager un axe cyclable secondaire entre le centre-ville de l'Aigle et Bois au Lard (notamment grâce au projet d'extension de la ZA)				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de flux de véhicules importants le boulevard du Maréchal Leclerc et la D926 (entre 5 000 et 8 000 véhicules/jour). • Desserte de pôles générateurs de trafic en devenir (notamment la zone commerciale du Leclerc et la ZA du Bois au Lard avec leurs extensions futures) • Des aménagements cyclables ont déjà été réalisés sur le Boulevard du Maréchal Leclerc (piste et bandes cyclables) jusqu'au giratoire Laval-Estate (partie avec déjà vrai potentiel d'usagers, notamment connexion avec la Rue des Sports). Au-delà, en direction de la ZA de Bois Au lard, il n'existe aucun aménagement et la vitesse passe à 70 et 90 km/h. • Présence de plusieurs pôles secondaires d'habitat avec St Michel Tuboeuf et les hameaux du Minerai, du Souchey, de la Pichotière et de Belzaise (Commune de St Sulpice sur Risle) • 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Général de l'Orne • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région : Infrastructures) 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Séquence Boulevards Vaugeois et Maréchal Leclerc : Faire la continuité avec les aménagements existant. Partie (à faire dès que possible) • Séquence Giratoire Laval Estate - ZA Bois Au lard -Giratoire de la Détourbe : Etude de faisabilité et réalisation de l'aménagement d'une piste cyclable sur la RD926. Prévoir un abaissement de la vitesse à 70 km/h (à faire après 2016). • De facto, cette action doit directement rendre visible la place du vélo en ville auprès des autres usagers de la voirie et (facilité d'usage, partage de l'espace public, sécurité...) 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p>2015-2020</p>			<p><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 300 et 400 000 € HT (voir Annexe) 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Date des études et travaux d'aménagement de la liaison douce sur la RD918 • Fréquentation des cyclistes 1 an après les aménagements sur la séquence Boulevard Vaugeois-Boulevard du Maréchal Leclerc. 					

Action n°5

Informations/Données supplémentaires



- LEGENDE**
- Aménagement existant
 - - - - Aménagement futur
 - Voie à sens unique
 - Linéaire de commerces
 - Voie
 - Chemin en site propre
 - Piste cyclable
 - Piste piéton / cycle
 - Bande cyclable
 - Parcours cycle fléché sur voie
 - ◄► Coté à double sens vélo
 - Voie verte
 - Carrefour à aménager
 - Espace public à aménager
 - Zone 30
 - ? Acquisition foncière



Action n°6	Création de liaisons cyclables interquartiers complémentaire au réseau cyclable principal				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de liaisons interquartiers au sud de L'Aigle dû à la présence de petites vallées • Aménagement prochain du barreau manquant entre l'Avenue du Perche et la Rue du Docteur Blaizot • Projet de création d'un nouveau barreau entre Avenue de St Evroult D13 et I • Existance de nombreuses liaisons douces permettent de relier les quartiers entre eux mais sont aujourd'hui inexploitées (aménagement, sécurisation, éclairage public...) • 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région) 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation d'une dizaine de voies et de carrefours/intersections pour se connecter de manière sécurisée au réseau cyclable principal. Création de bandes cyclables voire d'une simple signalétique d'itinéraire pour les vélos (flèches vertes au sol...) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rues concernées : Rue Croix St Jacques, Chemin du Bois des Vaux, Rue de la Fonte, Rue de l'Abreuvoir St Jean, Rue de la Madeleine ... • Obliger pour tout nouveau tronçon la création de bandes cyclables 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u></p> <p>2015 - 2020</p>			<p><u>Coût</u></p> <p>hors SD Vélo</p>		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dates et listes des aménagements prévus sur la période 2015-2020 					

Action n°6	Informations/Données supplémentaires
-------------------	---

Action n°7	Création de liaisons cyclables entre la ZI de Boisthorel, Aube et Rai				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Un pôle de population important avec les communes d'Aube et Rai (Près de 3 000 h) et la présence de la ZI de Boisthorel (400 emplois) entre les 2 centre-bourgs. 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Conseil Général de l'Orne Entreprises de la ZI Boisthorel (KME France...) 			<ul style="list-style-type: none"> Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région) 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Créer des continuités cyclables entre le centre-bourg d'Aube (services de proximités), les quartiers pavillonnaires, les hameaux voisins et la ZI de Boisthorel (accès Ouest) Créer des continuités cyclables entre le centre-bourg de Rai (services de proximités), les quartiers pavillonnaires et la ZI de Boisthorel (accès Est) Permettre l'accès à la ZI de Boisthorel par l'accès Ouest pour les salariés habitant Aube (accès sécurisé) Continuer la sécurisation et la continuité cyclable de la D926 dans sa traversée d'Aube Assurer les connections directes avec le cheminement de la voie verte (Projet 2^{ème} tranche –voir Action n°3) 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
2017 - 2020			A déterminer (voir Annexe)		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Intégration de KME France à la Démarche de PDIE Date des travaux des aménagements de voirie retenus 					

<i>Action n°7</i>	<i>Informations/Données supplémentaires</i>
--------------------------	--

Action n°8	Stationnement et signalétique vélo				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Très peu de stationnement vélo existant et concentration sur quelques sites : Centre-ville de L'Aigle(8), piscine - stade (40) et gare SNCF (8). • Surcapacité du stationnement dédié aux voitures en centre-ville de L'Aigle (en intégrant le stationnement longitudinal) et sous-utilisation de certains parkings (notamment celui de la médiathèque) • Rappel que sur l'emprise d'une place de stationnement voiture (stationnement en moyenne 1,5 personne), 8 à 10 personnes peuvent y stationner en vélo (soit 4 fois plus de consommateurs potentiels). • 2 projets de stationnements vélo en devenir (Hôpital et Lycée Napoléon) 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche et employeurs 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de L'Aigle • Asso ZI123 • Etablissements scolaires publics et privées • Hôpital 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région) 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de quelques places permettrait de judicieusement développer le stationnement vélo en centre-ville (particulièrement Rue Bec Ham, Rue Romain Darcy, Place St Martin et Place de la Halle, Place Bois Landry, Place de l'Europe...) • Créer une signalétique propre pour les modes doux afin de clarifier les itinéraires mais aussi d'indiquer les temps de trajet (à pied et à vélo) des principaux lieux (afin d'inciter à la pratique des modes doux en centre-ville) Définition d'une offre de transports en commun adaptée à un public de salariés (matériel roulant, opérateur de transport, horaires, tracé, financement...) • Soutenir les projets pour la création de parkings vélo sécurisé au sein du lycée Napoléon et de l'Hôpital • Encourager également les autres établissements scolaires publics et privées ainsi que les entreprises participantes aux PDIE à mettre en place des stationnements pour leurs salariés (Cf. actions PDIE) 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u> 2015 - 2017</p>			<p><u>Coût</u> 250 € HT pour un attache-vélo (2 emplacements) de qualité (installation comprise)</p>		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombres de d'attache-vélos installés • Suivi du taux de remplissage 1 an après l'installation 					

<i>Action n°8</i>	<i>Informations/Données supplémentaires</i>
--------------------------	--

Action n°9	Associer étroitement le SD Vélo aux documents PLU/PAVE en matière d'aménagement				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> La loi de 2005, malgré des dérogations temporaires oblige à terme à ce que les Etablissements Recevant du Publics dans chaque commune (qu'ils soient privés comme publics) soient accessibles depuis les zones de stationnement (Chaînes de déplacements – Cf. Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics – PAVE). Des itinéraires piétons sécurisés respectant les normes PMR doivent donc être aménagés (largeur de trottoir minimum à 1,40 m abaissement des bordures de trottoirs, suppressions d'obstacles physiques et visuels comme le mobilier et l'éclairage urbain, les places de stationnement de voitures...). Ces travaux peuvent coûter cher surtout en centre-ville. Il faut donc profiter de ces obligations comme d'une opportunité et ainsi intégrer l'aménagement de l'espace public pour les vélos. Les nouvelles dispositions concernant le code de l'urbanisme (PLU, PLIU) permet d'associer étroitement développement des liaisons cyclables à l'urbanisation actuelle et future que ce soit des zones d'habitat, d'équipements ou d'activités. Or, la CDC des Pays de l'Aigle et de la Marche démarre en 2015, la procédure pour mettre en place son PLUI et à la volonté d'indexer les actions du SD Vélo au cahier des charges. Le diagnostic laisse apparaître une trame préexistante de cheminements doux qui peut servir lors des opérations d'aménagement et d'urbanisation futures pour développer des nouvelles liaisons cyclables. 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Communes 			/		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Associer étroitement et réglementairement le SD Vélo au PAVE Associer étroitement et réglementairement le SD Vélo au PLUI 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
Dès 2015			/		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Textes, cartes et schémas intégrer aux documents d'urbanisme et au PAVE 					

Action n°9	Informations/Données supplémentaires
-------------------	---

Action n°10	Initier et expérimenter des services pour développer l'usage et la pratique du vélo				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une offre de location de scooter (1€/jour) ou de voiture (3€/jour) gérée par le CIAS des Pays de L'Aigle et de La Marche • Projet de garage solidaire (pour les voitures) pourrait voir le jour dans les années à venir→ Embryon qui pourrait développer des services d'entretien ou de réparation autour du vélo ? • Plus de 10% des salariés des ZI habitent entre 5 et 15 minutes à vélo de leur lieu de travail (cf.PDIE) • 60 % des répondants à l'enquête sur le vélo lors de la semaine de la mobilité 2014 déclare que le VAE serait une solution lever le frein des fortes pentes sur L'Aigle et les pour inciter à utiliser le vélo pour leur trajet domicile-travail • Depuis 4 ans la CDC organise des animations de sensibilisation à la mobilité durable (en lien avec le PDIE) lors de la semaine européenne de la mobilité en septembre • Enfin n'oublions pas que depuis 2009, le code du travail oblige l'employeur à prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos (articles L. 3261-1 à L. 3261-4 du Code du travail). 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Asso ZI123 et autres entreprises impliquées dans le PDIE • CIAS • Autres employeurs publics et privés du bassin d'emplois 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région) • 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la mise en place un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (25 vélos) pour les salariés (en lien avec les actions du PDIE) • Réfléchir à proposer parallèlement des cours de conduite de vélo en ville gratuits pour les salariés au cours de la pause méridienne (en lien avec les actions du PDIE) • Réfléchir à proposer un service d'entretien et de réparation de vélo (en lien avec le projet de garage solidaire) • Recherche de partenaires et d'équipementiers « vélos » locaux ou régionaux (associatif et privé) pour développer ces services autour du vélo • Proposer une animation phare (avec l'ensemble des parties prenantes) lors de la fête du vélo 2015 (et années suivantes) • Prévoir des visites de collectivités bas-normandes ayant mis en place des dispositifs similaires dont la CDC pourrait s'inspirer : Argentan, Coutances, Vire, Caen, Bayeux... 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u> 2015 - 2020</p>			<p><u>Coût</u> /</p>		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le(s) système(s) retenu(s) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nb vélos en prêt ou à la location ○ Nb salariés bénéficiant du(des) dispositif(s) mis en place 					

Action n°10	Informations/Données supplémentaires
--------------------	---

Action n°11	Informier et sensibiliser les salariés et les habitants sur la pratique du vélo en ville et le partage de l'espace public				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informier les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<p><u>Rappel des éléments de diagnostic</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ultra-dominance de la voiture sur l'espace public même en centre-ville et rendant invisible les autres modes de déplacements sur l'ensemble du territoire • Flux de véhicules importants sur les boulevards urbains (8 à 10 000 véhicules/jour), aux abords des zones commerciales et des ZI (5 à 7 000 véhicules/jour) ce qui forme des barrières physiques et des freins à l'usage du vélo utilitaire • Non-respect des limitations de vitesse (observations de terrain SD Vélo et PDIE) sur certains secteurs normalement à 70, 50 ou 30 km/h, vrai frein à l'usage du vélo utilitaire. Notamment, par un manque de panneaux de limitation de vitesse qui laisse le doute à l'automobiliste sur la vitesse réellement autorisée dans certains lieux passants • De même, l'absence de signalisation cyclable sur l'ensemble du territoire (traversées, indications lumineuses, panneaux...) renforce le fait que les automobilistes ignorent l'existence des cyclistes (surtout au niveau des ronds-points et carrefours) • 					
<p><u>Pilote(s) de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<p><u>Partenaire(s) technique(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communes • Conseil Général de l'Orne • Sécurité Routière • Etablissements scolaires • Entreprises 			<p><u>Partenaire(s) financier(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Basse-Normandie (Charte Vélo-Région) • 		
<p><u>Description de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une campagne de communication multi-supports, ciblée et proportionnée à destinations des habitants et des usagers, durant toute la durée du SD Vélo, avec des déclinaisons année par année • Prévoir la diffusion de documents, affiches... (expliquant de manière concrète et pédagogique les évolutions du code de la route, du code de la rue, le regain d'intérêt pour le vélo utilitaire, les axes cyclables, le projet de voie verte...) au fur et à mesure de la réalisation des actions du Schéma Directeur Vélo. • 					
<p><u>Délais de réalisation/mise en place</u> 2015 - 2020</p>			<p><u>Coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 à 10 000 € HT par an 		
<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents produits, leurs diffusions par année • Mesure des impacts auprès des habitants et des usagers du vélo (sondage, salariés des entreprises engagées dans le PDIE...) 					

<i>Action n°11</i>	<i>Informations/Données supplémentaires</i>
---------------------------	--

Action n°12	Evaluer les actions				
Aménager la voirie	Sécuriser les cyclistes	Développer les services	Inciter à la pratique du vélo	Informers les habitants	Sensibiliser les autres usagers
<u>Rappel des éléments de diagnostic</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Les éléments du diagnostic du SD Vélo et du PDIE (actions en faveur de l'usage du vélo) servent de base de départ 					
<u>Pilote(s) de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> CdC des Pays de L'Aigle et de La Marche 					
<u>Partenaire(s) technique(s)</u>			<u>Partenaire(s) financier(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes identifiées par action 			<ul style="list-style-type: none"> / 		
<u>Description de l'action</u>					
<ul style="list-style-type: none"> A partir de 2016, reprendre les éléments du diagnostic du SD Vélo et du PDIE afin de mesurer et de compiler les évolutions observées Mettre en place un comité de suivi du Schéma Directeur Vélo en lien avec le PDIE mais aussi le projet de voie 					
<u>Délais de réalisation/mise en place</u>			<u>Coût</u>		
<p align="center">Récurrente (dès 2016)</p>			<ul style="list-style-type: none"> / 		
<u>Indicateurs de suivi</u>					
<ul style="list-style-type: none"> Chaque fiche action propose des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs 					

Action n°12	Informations/Données supplémentaires
--------------------	---



PROGRAMME D' ACTIONS

